

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 03.04.2025 Date de séance : 10.04.2025

Le dix avril de l'an deux mil vingt-cinq

A 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, AMBLARD Gilles, BASSET Anselme.

Etaient excusés : CLAUZIER Manon, ZAESSINGER Cécile, SABOT Nicolas.

Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

**OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE POUR LA POSE D'UNE CUVE DE
DEFENSE CONTRE L'INCENDIE**

Dans le cadre des travaux de défense extérieure contre l'incendie, les études ont mis en lumière la nécessité pour la commune de faire poser plusieurs réserves d'eau sur son territoire.

L'une d'elle doit être posé à proximité du hameau du Pré. C'est pourquoi, le Maire expose la nécessité par la commune d'acquérir les parcelles AL 165 et AL166 pour une surface totale de 1670 m².

Le propriétaire a signé une promesse de vente à la commune de Rochessaube au prix de 2000€

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L.2241-1

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et son article L.1111-1

Il est proposé de faire l'acquisition des parcelles AL 165 et AL 166 pour un montant de 2000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'acquisition de gré à gré des parcelles AL 165 et AL 166 pour un montant de 2000€

Approuve la prise en charge par la Commune de Rochessaube des frais d'acquisition (impôts, contributions et autres charges auxquels l'immeuble est assujetti ainsi que les frais de notaire et frais de géomètres).

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Sébastien VERNET



La Secrétaire de séance,
Lydie BENLIAN